

MAIRIE DE LE MOLAY-LITTRY

Calvados

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2009

PRESENTS : M. LEROUX, MADELAINE, BREYNE, PETRAS, CORNEVILLE, BERTIER, LECLUSE, BOUILLON Emilie, ADAM, Mme LEBATARD, MOTTIN, LECONTE, Mme BAILHACHE, PLINE, Mme GODARD, LERECULEY, MARIOTTI, BRIARD, BOUILLON Florence, POSTIC, SIMON, HAREL.

ABSENTS ESCUSES : M.BRIANCHON

SECRETAIRE : Mademoiselle Emilie BOUILLON

CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Fabrice BRIANCHON, Conseiller Municipal a souhaité mettre un terme à sa fonction d'élu municipal. Le Conseil Municipal a pris acte de cette décision qui prend effet après cette réunion.

PROJETS EOLIENNES

La Société FALCK Energies Renouvelables a présenté au Conseil Municipal l'étude qu'elle a réalisé sur la commune pour l'implantation d'éoliennes. Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, accepte par 17 voix pour et 5 abstentions que cette société poursuive son projet.

AMENAGEMENT DE LA PLACE

Monsieur PETRAS, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal un nouveau plan d'aménagement de la place tenant compte des réflexions du CAUE et de l'architecte responsable de la construction du marché couvert.

Celui-ci ne modifie pas le sens et les voies de circulation, mais permet de conserver un nombre suffisant de places de stationnement pour répondre à l'attente des usagers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce nouveau projet, qui sera présenté au public et autorise le Maire à lancer la procédure d'appel d'offre pour consulter les entreprises.

D'autre part, le Maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) au sujet de la rénovation de la caserne des pompiers et de la mise en place de la zone de sécurité autour de cet établissement. Le coût est estimé à 850 000 euros. Le SDIS souhaite récupérer l'ensemble du bâtiment y compris le deuxième logement actuellement en location jusqu'au 31 Mars 2010. Le Maire précise au Conseil Municipal qu'un accord avec le locataire pourra intervenir si celui-ci est relogé. Le Conseil Municipal a pris acte de cette demande.

ASSOCIATIONS

Monsieur MADELAINÉ, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal la convention à établir avec le Club de Musculation pour la mise à disposition d'un local Route de Balleroy.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer celle-ci et souhaite visiter cette nouvelle installation.

D'autre part, le local délibéré par le Club de Musculation sera repris par la paroisse pour y installer le vestiaire paroissial puisque leur local actuel n'est pas adapté à leur activité. Cependant, le Conseil Municipal demande à la Commission Association de rencontrer Monsieur Jean MOMBRUN avant d'entreposer le matériel de l'ADACPAC dans l'ancien local du vestiaire paroissial pour connaître son intention sur le devenir de ce matériel.

CESSION TERRAIN

Le Conseil Municipal accepte de céder aux Etablissements LEROULEY environ 1500m² du terrain situé sur la zone artisanale cadastrée section C n°534. Cette cession pourrait avoir lieu au prix de 6 euros HT le m², les frais d'acte relatifs à celle-ci seront à la charge de la Commune.

COMMISSION DU PERSONNEL

La Commission propose de recruter pendant les mois de juillet et août des saisonniers à l'Atelier Municipal. La Commission propose au Conseil Municipal de prendre la candidature de Monsieur Anthony MERESSE, stagiaire tout au long de l'année aux services Espaces Verts, sinon la commission favorise les jeunes de la Commune.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à prendre les contrats correspondants.

D'autre part, le Conseil municipal accepte la candidature de Madame Laurence JEANNE pour effectuer le remplacement au secrétariat de mairie pendant toute la durée de l'arrêt de maladie de Mme Chantal GRAS.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à payer 150 heures supplémentaires à Monsieur Yves LAURENT. Celles-ci seront versées mensuellement soit 25 heures pendant 6 mois à compter du 1^{er} Mai 2009. Le Conseil Municipal souhaite qu'une réflexion s'engage dès maintenant pour prendre une personne en BTS par alternance afin de la former sur le travail de Monsieur LAURENT.

COMMISSION ESPACES VERTS

La Commission Espaces Verts s'est réunie à deux reprises pour prendre en compte l'évolution du dossier d'aménagement de la place et apporter son avis.

D'autre part, Monsieur CORNEVILLE, Adjoint au Maire s'est expliqué au sujet de l'enlèvement du massif fleuri au rond-point.

En effet, il était nécessaire de tout enlever et ce, en raison de l'appauvrissement de la terre végétale entraînant une propagation des mauvaises herbes sur ce terrain.

L'Equipe « Espaces Verts » est prête à démarrer une nouvelle saison, l'arrosage se fera sans doute le matin et ce pour le respect de la végétation, la commission est en train d'y réfléchir.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de l'ensemble des travaux réalisés par ce service depuis le dernier Conseil Municipal.

COMMISSION VOIRIE

Monsieur BERTIER, Adjoint au Maire, a présenté un bilan positif de la porte ouverte des Services Techniques aux élus de l'Intercom; reste maintenant à chiffrer les prestations pouvant être réalisées et attendre les demandes éventuelles.

La Commission a également rappelé l'engagement pris par la Commune dans le cadre de la Charte des produits phytosanitaires avec l'obligation de récupérer les fonds de pulvérisateur et l'eau de rinçage. L'installation d'un bac à éléments préfabriqués semble adaptée à cette demande, le Conseil Municipal attend la confirmation du fournisseur avant de prévoir sa mise en place.

Cette année, malgré les nombreux travaux de voirie à réaliser, une priorité sera faite sur le chemin du Chuquet et sur le Maupas. La Commission a sollicité des devis pour les travaux de débernage, de débroussaillage et de fauchage avec 2 passages (du 15 Mai au 15 Juin et du 15 Septembre au 15 Octobre) ainsi que pour des travaux d'élagage à la scie.

Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'évolution de ce dossier.

Monsieur BERTIER, Adjoint au Maire, a également présenté le bilan des travaux réalisés depuis le dernier Conseil Municipal.

CONSTITUTION JURY D'ASSISES

A la demande de Monsieur Le Préfet du Calvados et en vue de dresser la liste préparatoire annuelle départementale pour la constitution de jury d'assises 2010, il a été procédé publiquement au tirage au sort de 6 noms de jurés :

- PLINE Frédéric Domicilié 24 Hameau de la Fontaine
- AVRIL Dominique Domicilié 33 C Rue de Balleroy
- LANGLOIS Jean Domicilié 10 Rue de la Gare Appartement 9
- LEBOURGEOIS Emile Domicilié Rue de la Moignerie
- BALOCHE Epouse FAUCON Nadine Domiciliée 4 Rue de la Patinière
- TENDRON Epouse LALAN Béatrice Domiciliée 2940 Rue Charles Gervais

TARIFS MUSEES

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier pour l'année 2010, les tarifs des musées.

REGIME INDEMNITAIRE

Suite à la délibération du 24 Mars 2009, le Conseil Municipal fixe à compter d 1^{er} avril 2009, la répartition du régime indemnitaire selon les modalités suivantes :

1) L'indemnité d'administration et de technicité (IAT)

Primes aux agents titulaires et stagiaires

a) Filière administrative

Cadre d'emploi Catégorie C	Taux annuel de base au 1 ^{er} mars 2008	Coefficient retenu	Montant maximal alloué par an
Adjoint Administratif territorial de 2 ^{ème} classe	443,50	3,09	1370,41
Adjoint Administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	463,61	3,23	1497,46

b) Filière Patrimoine

L'Indemnité d'administration et de technicité (IAT)

Cadre d'Emploi Catégorie C	Taux annuel de base au 1 ^{er} Octobre 2008	Coefficient retenu	Montant maximal alloué par an
Adjoint du patrimoine territorial de 2 ^{ème} classe	443,50	3,85	1707,47

c) Filière Police

L'Indemnité d'administration et de technicité (IAT)

Cadre d'Emploi Catégorie C	Taux annuel de base au 1 ^{er} Octobre 2008	Coefficient retenu	Montant maximal par an
Brigadier Chef principal territorial	469,96	3,20	1503,87

d) Filière technique

L'Indemnité d'administration et de technicité (IAT)

Cadre d'Emploi Catégorie C	Taux annuel de base au 1 ^{er} Octobre 2008	Coefficient retenu	Montant maximal par an
Adjoint technique territorial 2 ^{ème} Classe	443,50	3,30	1463,55
Adjoint technique territorial 1 ^{ère}	458,31	5,05	2314,46

classe			
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	463,61	4,20	5841,48
Agent de maîtrise territorial	463,61	7,42	3439,98
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	469,96	4,81	2260,50
Agent de maîtrise territorial principal	469,96	4,20	1973,83

2) L'Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)

Filière administrative : elle est attribuée aux agents de catégorie B correspondant à la 3^{ème} catégorie

Cadre d'Emploi Catégorie B	Taux annuel de base au 1 ^{er} Octobre 2008	Coefficient retenu	Montant maximal par an
Rédacteur principal	846,77	3,16	2675,79

3) Indemnitaire d'exercice des Missions de Préfecture

Cadre d'Emploi Catégorie C	Taux annuel de base au 1 ^{er} Octobre	Coefficient retenu	Montant maximal par an
Agent de Maîtrise	1158,61	2,50	2896,53
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	1143,37	2	2286,74

Les conditions d'attribution restent inchangées par rapport à la délibération du 29 Juillet 2008.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Molay-Littry, le 24 Avril 2009